

Des milliers de sternes

Alors que le mât rouge d'interdiction de débarquement était hissé sur l'îlot Ua, des plaisanciers ont enfreint les règles. Et ce, en pleine période de reproduction. Conséquence : ils ont fait fuir la plus grosse colonie de sternes de Dougall du lagon, laissant derrière elle un millier d'œufs voués à une mort certaine. Un nouvel incident qui accélère le déclin de nos oiseaux marins menacés.



Selon les estimations des agents provinciaux, 2 500 sternes de Dougall étaient présentes sur l'îlot Ua avant d'être mises en fuite. Photos Province Sud / A.T.

Par Anthony Tejero

Le lagon, ses eaux turquoise, ses îlots paradisiaques, le chant de ses oiseaux... Mais pour combien de temps encore ? Car la communauté scientifique s'accorde à dire que 70 % des populations mondiales d'oiseaux marins auraient disparu en à peine soixante ans, principalement à cause des activités humaines. Dans ce contexte, pour le moins alarmant, la Nouvelle-Calédonie peut se targuer d'avoir conservé une biodiversité exceptionnelle avec une vingtaine d'espèces différentes répertoriées. Sauf que le refuge de ces animaux menacés est de plus en plus soumis à rude épreuve par le comportement de certains plaisanciers. En témoigne un nouvel incident, révélé hier par la province Sud, qui s'est soldé par la destruction de la plus grosse colonie de sternes de Dougall connue dans le lagon. A la suite d'intrusions sur l'îlot Ua, les gardes nature ont fait le constat amer,

lors de leur dernière reconnaissance, que ces 2 500 oiseaux marins avaient pris la fuite, laissant derrière eux un millier d'œufs qui n'ont désormais plus aucune chance de survie. Pour rappel, la majorité des sternes pondent d'octobre à mi-mars et le moindre dérangement (chiens, campement, passages, bruit, ailes de kite-surf...) peut les perturber et les empêcher de couvrir leurs œufs. Or, sur place, les gardes nature ont remarqué d'importantes traces de débarquement ainsi que trois coins de feu. Et ce, alors que le mât rouge provincial interdisant le débarquement sur l'îlot était bel et bien levé.

« Leurs populations, vieillissantes, s'effondrent. »

« Tous ces oiseaux marins sont encore assez méconnus. Ils parcourent des milliers de kilomètres, mais reviennent pondre sur leur lieu de naissance, c'est ce qu'on appelle la phylopatricité, explique Caroline Grosseil, la chef du service des gardes nature. Ils sont peu agiles sur terre car le reste du temps ils sont



Le reste des cendres d'un feu a même été retrouvé à côté d'œufs.

sur l'eau. Le problème, c'est que leur taux de reproduction est très faible et qu'ils sont très sensibles. Le moindre dérangement peut stopper leur cycle de reproduction. Ces espèces sont donc en déclin, mais comme on voit encore des oiseaux marins s'installer ailleurs et recommencer un cycle de reproduction. Ces sternes de Dougall ont sans doute écourté leur période de reproduction cette année. Nous avons déjà déploré,

en novembre, une perturbation et un départ de la plus grosse colonie de sternes diamant sur l'îlot Ndo, et à ce jour, on ne les a pas retrouvées, regrette Caroline Grosseil, qui tient néanmoins à saluer l'évolution « très positive » des mentalités chez la plupart des usagers du lagon.

« CONTINUER ABSOLUMENT LES EFFORTS »

« Les plaisanciers sont de plus en plus et de mieux en mieux informés. Ils expliquent à ceux qu'ils surprennent en train d'enfreindre le règlement, nous préviennent même. On reçoit près de 300 signalements par an à ce sujet, se félicite l'agent provinciale. Il faut donc absolument continuer nos efforts, même s'il s'agit d'un seul débarquement pour réduire à néant tous ces efforts. À l'échelle planétaire, la Nouvelle-Calédonie est un spot d'importance majeure pour les oiseaux marins. Nous avons la chance d'avoir une diversité observable. C'est assez exceptionnel et c'est l'un des critères qui ont compté pour classer le lagon au patrimoine mondial de l'Unesco. »

chassées par des plaisanciers

Quels sont les comportements à adopter ?

Par Anthony Tejero

■ Consultez la liste des îlots fermés ou ouverts au public

Pour vérifier l'accessibilité des îles avant de mettre le cap sur le grand lagon Sud, connectez-vous sur le site de la province Sud où la liste des îlots ouverts ou fermés est actualisée quotidiennement. Au total, vingt îlots sont concernés par le dispositif annuel de protection des oiseaux marins. Ils sont localisables sur une carte également en ligne. Hier soir, à 17 h 30, Gi, Totéa, Téré, Nda, Petit Koko, Koko, Vua, Contrariété et Mbé étaient interdits au débarquement. D'une manière générale, lorsqu'un mât rouge est hissé, le débarquement est strictement interdit. Enfin, pour mémoire, l'îlot Goéland est fermé du 1^{er} octobre au 31 mars et l'îlot N'Digoro reste fermé toute l'année.

■ Garder vos distances

Le plus important est de ne pas approcher les oiseaux pour éviter de les effrayer, ce qui peut les empêcher de pondre ou les faire abandonner leurs œufs ou leurs poussins. Comme la majorité de ces oiseaux nichent au sol, il est possible même involontairement d'écraser les poussins ou les œufs. D'autant plus que ces derniers se fondent souvent dans le corail. L'article 204-3 du code de l'environnement interdit la perturbation intentionnelle des oiseaux marins, notamment l'approche à moins de 40 mètres des colonies en nidification. Si vous souhaitez les observer, faites-le avec des jumelles.



Les gardes nature travaillent sans relâche à avertir les plaisanciers des règles en vigueur.

■ N'entrez pas en contact

Si un œuf ou un poussin est touché par l'homme, le nid sera abandonné par les parents. Et le petit sera ainsi voué à une mort certaine.

■ Ne débarquez pas votre chien sur un îlot

L'îlot, comme le bateau, ne sont de toute façon pas des endroits adaptés à votre animal de compagnie. Un chien est capable de faire fuir toute une colonie d'oiseaux d'un îlot, ce qui met en échec toute la reproduction.

■ Ne marchez pas n'importe où

Lors d'un tour de l'îlot, marchez sur la zone

de balancement des marées afin d'éviter de piétiner les œufs et les poussins posés sur le sable et les coraux morts.

■ Téléchargez le guide du lagon

Calendrier des pêches, règles et liste des aires marines protégées, des réserves naturelles ou encore des parcs marins, contacts utiles, description de la faune et de la flore, conditions de mouillage... Le guide du lagon en province Sud balaise toute la réglementation inhérente au milieu marin. Ce précieux document pour les plaisanciers est libre d'accès et téléchargeable sur le site internet de la province Sud.

La colère de la Société calédonienne d'ornithologie

Dès jeudi, la SCO (société calédonienne d'ornithologie) s'est émue sur son site internet de ce « funeste début d'année 2020 » pour les sternes du lagon Sud. « C'est le lourd tribut payé à l'égoïsme et à l'irresponsabilité de quelques vandales du lagon sans scrupule qui, pour leur seul plaisir individuel de profiter d'une plage, méprisent et n'hésitent pas à bafouer, en toute connaissance de cause, les espèces sauvages qui font la beauté et la magie du lagon. » Dans son communiqué, l'association rappelle par ailleurs que « la mobilisation ne doit pas se relâcher car la saison de reproduction des sternes n'est pas encore terminée et on peut toujours espérer que les colonies qui ont fui les îlots Ieroué, Ua et Ndo se réinstallent ailleurs pour tenter une nouvelle ponte. Il est donc important que chacun d'entre nous reste vigilant pour que nous puissions, encore, avoir la chance de voir ces oiseaux emblématiques du lagon couvrir et élever leurs poussins sur nos proches îlots. »

La SCO demande enfin de dénoncer ces comportements « inacceptables » : « si vous êtes témoins de perturbations volontaires ou d'actes de vandalisme à l'égard des colonies d'oiseaux marins, tels que la présence d'intrus en zones protégées, de chiens, de manœuvres d'hélicoptère, de survol de colonies par des drones... n'hésitez pas à prendre des photos (immatriculations des bateaux et des aéronefs) et communiquez ces informations auprès des services provinciaux de l'environnement ou à la SCO afin que des poursuites puissent être initiées. »

Pour mémoire, le code de l'environnement de la province Sud prévoit une sanction de 90 000 francs en cas de perturbation intentionnelle d'espèces protégées.